

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°267/2017

OBJET : Approbation du
Compte de Gestion 2016

Membres : 18

Présents votant : 7

Pouvoirs : 5

L'an deux mille dix sept, et le 21 mars 2017

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 7 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat à la Mairie de Liousson.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Bernard FABREGUETTES délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Gérald VALENTINI délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

Exposé : La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu les statuts du syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze,

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Madame la Présidente après s'être assuré que le trésorier payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, présente le compte de gestion 2016 qui s'établit comme suit :

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	16 792.68	0.00	1 819.17	0.00	18 611.85
Fonctionnement	48 947.84	0.00	-18 189.47	0.00	30 758.37
TOTAL	65 740.52	0.00	-16 370.30	0.00	49 370.22

Affichée le :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	19 712.68	376 667.84	396 380.52
Titres de recettes émis (b)	2 939.87	296 697.72	299 637.59
Réductions de titres (c)	0.00	9 827.90	9 827.90
Recettes nettes (d=b-c)	2 939.87	286 869.82	289 809.69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	19 712.68	376 667.84	396 380.52
Mandats émis (f)	1 120.70	305 510.73	306 631.43
Annulations de mandats (g)	0.00	451.44	451.44
Dépenses nettes (h=f-g)	1 120.70	305 059.29	306 179.99
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	1 819.17		
(h-d) Déficit		18 189.47	16 370.30

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et présentés, le comité syndical :

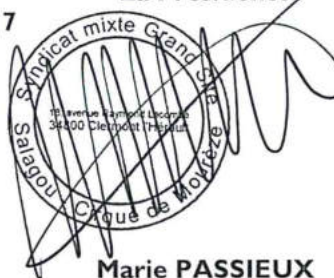
APPROUVE le compte de gestion du trésorier payeur pour l'exercice 2016.

PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault, le 21 mars 2017

La Présidente



The image shows a circular official stamp of the 'Syndicat mixte Grand Clermont Agglomération'. The stamp contains the text 'Syndicat mixte Grand Clermont Agglomération', '36100 Clermont l'Hérault', and 'Clermont l'Hérault'. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp. Below the signature, the name 'Marie PASSIEUX' is printed in bold capital letters.

Marie PASSIEUX

BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Comptes administratifs (CA 2016 Principal et annexes), Budgets supplémentaires
(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré aux applications « Actes et Actes Budgétaires »)

avant le 30 juin 2017

Bordereau à envoyer en 2 exemplaires accompagnés des documents concernés (CA, délibérations, Etat des restes à réaliser...) en 1 seul exemplaire.

Le bordereau sera retourné avec le cachet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture et attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : Syndicat Mixte du Grand Site Obgou -
Nom de l'interlocuteur en charge des finances : Rimani Neyl
Adresse : 18 avenue Raymond Lacombe
CP : 34800 Commune : Clermont l'Hérault
Tel : 096446386 Courriel : neyl.rimani@clermont-herault.fr
Cachet de la commune



Liste détaillée des pièces jointes

(l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

- ☒ Compte administratif (CA) du budget principal y compris annexes (mentionner dans le sommaire celles sans objet)
☒ Délibération afférente au vote du CA (ou date de transmission par Actes le 26/12/17)
☒ Délibération afférente au vote du compte de gestion (ou date de transmission par Actes le 26/12/17)
☐ Délibération d'affectation du résultat (ou date de transmission par Actes le)
☒ Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2016

- ☐ Compte administratif (CA) du budget annexe (intitulé)
 y compris annexes
☐ Délibération afférente au vote du CA (ou date de transmission par Actes le)
☐ Délibération d'affectation du résultat (ou date de transmission par Actes le)
☐ Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2016

Le Maire / Le Président, atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture ou Sous Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

A Clermont l'Hérault
Le 4/4/17
Le Maire / Le Président (signature)

Reçu en Préfecture / Sous-Préfecture le :

ARRIVÉ LE:

- 4 AVR. 2017

SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)

